

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions

12 October 2020

Shifting the management paradigm in the United Nations: funding model for the Department of Management Strategy, Policy and Compliance and the Department of Operational Support

(ACABQ report A/74/7/Add.32; related report of the Secretary-General A/74/761)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the Secretary-General's proposed funding model for the Department of Management Strategy, Policy and Compliance, and the Department of Operational Support.

The Committee acknowledges the efforts and notes the intention of the Secretary-General to ensure a sound basis for the allocation of funding between the programme budget and the support account. The Committee, however, is not convinced that, at this stage and in its current formulation, the proposal achieves its stated objectives.

Regarding the scope of the proposal, the Committee is not convinced by the rationale for the exclusion of certain departments and entities from the proposed model.

With respect to the methodology for the apportionment of costs between the assessed funding streams, the Committee considers that the information provided does not enable a conclusive and sufficient analysis of the effects of the application of the proposed model. This is

in part due to the lack of further information on any potential impact on the assessment of individual Member States. The Committee is also of the view that other methodologies, including a workload analysis, merit further study.

As regards the budgeting process and financing mechanism, the Committee considers that the lag between activities and financing resulting from the proposed process could weaken the linkage between the support account and the operations it supports. Further, greater justification on the mixture of financial periods should be provided and the feasibility of alternative approaches should be explored. More detailed information on the treatment of any unspent balances or revenues should be also provided.

The Committee is not convinced that the proposed model would improve budget presentations and enhance transparency, oversight and control. In this regard, the Committee considers that prototypes of budget documents would facilitate the consideration of the proposals of the Secretary-General.

The Committee notes the absence in the proposal of a scalability model with baseline indicators which would guide support account resource requirements, as mandated by the General Assembly.

The Committee also notes that: the Board of Auditors is to present its review of the after-service health insurance expenditures during the seventy-fifth session of the General Assembly; the mainstreaming of Umoja is outstanding; and decisions of the General Assembly on the global service delivery model and the annual budget period would provide further context and guidance in relation to this proposal.

In light of the above, the Advisory Committee recommends that the Secretary-General review the proposed funding model following the conclusion of the trial period for the annual programme budget and present a revised proposal with greater detail and clarity for the consideration of the General Assembly.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

12 octobre 2020

Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : mécanisme de financement proposé pour le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel

(Rapport du Comité consultatif : A/74/7/Add.32 ; rapport correspondant du Secrétaire général : A/74/761)

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur le mécanisme de financement proposé par le Secrétaire général pour le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel.

Le Comité salue les efforts qui ont été faits et prend note de l'intention du Secrétaire général de veiller à ce que la répartition du financement entre le budget-programme et le compte d'appui repose sur une base solide. Toutefois, il n'est pas convaincu qu'à ce stade et dans sa formulation actuelle la proposition permette d'atteindre les objectifs visés.

En ce qui concerne le champ d'application de la proposition, le Comité n'est pas convaincu par les raisons avancées pour justifier le fait que certains départements et entités n'aient pas été pris en considération dans le mécanisme proposé.

En ce qui concerne la méthode de répartition des frais entre les sources de financement faisant l'objet d'une mise en recouvrement, le Comité estime que les informations mises à sa disposition ne permettent pas d'analyser de manière véritablement concluante les effets de l'application du mécanisme de financement qui est proposé. Cela est dû en partie au manque de données sur l'incidence potentielle sur les montants qui seraient mis en recouvrement auprès des

États Membres. Le Comité est également d'avis que d'autres méthodes, y compris une analyse de la charge de travail, méritent d'être étudiées plus avant.

En ce qui concerne la procédure budgétaire et le mécanisme de financement, le Comité considère que le décalage entre les activités et le financement résultant de la procédure proposée pourrait atténuer le lien entre le compte d'appui et les opérations qu'il soutient. En outre, il conviendrait de fournir des justifications supplémentaires concernant la combinaison des exercices et d'étudier la faisabilité d'autres méthodes. Des informations plus détaillées sur le traitement de tout solde ou produit non utilisé provenant du budget commun devraient également être fournies.

Le Comité n'est pas convaincu que le mécanisme proposé améliorerait la présentation des documents budgétaires et renforcerait la transparence, la surveillance et le contrôle. Il estime à cet égard que la fourniture de prototypes de documents budgétaires faciliterait l'examen des propositions du Secrétaire général.

Le Comité note l'absence dans la proposition d'un dispositif de modulation des ressources assorti d'indicateurs de référence qui permettraient d'estimer les ressources nécessaires au titre du compte d'appui, comme prescrit par l'Assemblée générale.

Le Comité note également que le Comité des commissaires aux comptes présentera son examen des dépenses liées à l'assurance maladie après la cessation de service à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale ; que l'intégration d'Umoja n'est pas encore effective ; que les décisions de l'Assemblée générale sur le dispositif de prestation de services centralisée et l'exercice budgétaire annuel mettraient mieux en perspective la proposition formulée et fourniraient des orientations supplémentaires à cet égard.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général revoie le mécanisme de financement proposé à l'issue de la période d'expérimentation du budget-programme annuel et soumette à l'examen de l'Assemblée générale une proposition révisée plus détaillée et plus claire.

Merci, Monsieur le Président.